

**Assemblée générale des arbitres**  
**mercredi 3 juin 2009 à 20 heures**  
**Hôtel de la Gare à Moutier**

Loïc Devanthéry, Président CRA ouvre la 37<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire des arbitres de l'ARJS en constatant qu'elle a été convoquée en date du 28 avril soit plus de 20 jours avant la date du jour de l'assemblée, conformément à l'article 8 du règlement de la CRA. Il constate qu'elle est apte à prendre les décisions qui lui seront soumises.

Pour honorer la mémoire de deux arbitres éminents de l'association décédés durant l'exercice écoulé (Frédéric Schlub et Jean-Pierre Froidevaux), l'assemblée respecte une minute de silence.

**1) Appel**

La liste des présences qui circule dans la salle recueille :42 arbitres présents. Sont désignés comme scrutateurs : Rolf Kipfer, Pierre Lugrin et Dominique Membrez.

**2) Ordre du jour**

L'ordre du jour n'ayant pas fait l'objet de remarques particulières est accepté sans opposition.

**3) Procès-verbal de l'Assemblée du 4 juin 2008**

Ce procès-verbal, rédigé par Madeleine Brêchet, n'ayant pas suscité de réaction des arbitres dans le délai requis, soit 10 jours avant l'assemblée, il est accepté tacitement avec les remerciements d'usage à son auteur.

**4) Rapport annuel du Président**

Le rapport du président a également été joint à la convocation de l'assemblée. Compléments d'informations de la part du Cédric Grellier responsable des cours :

Cours de formation des arbitres :

Nombre d'inscriptions : 7 + 4 après le début du cours.

Nombre d'abandons : 1 avant le cours et 2 pendant le cours.

Nombre de candidats aux examens : 8.

3 réussites ; 2 échecs partiels (examen à refaire) et 3 échecs définitifs.

Le manque de rigueur des clubs est relevé et il est affirmé que la saison prochaine on n'acceptera plus de candidats une fois que le cours aura commencé. Les 4 candidats qui ont pris le cours en route ont soit abandonné soit échoué.

Claude Devanthéry demande si la date d'inscription ne pouvait pas être retardée.

Cédric répond que l'on doit tenir compte des vacances de Pâques et se donner du temps pour préparer le cours.

Maurizio Minello demande s'il n'est pas possible de varier la formation car certains arbitres ne sont destinés qu'à siffler des matches de ligues inférieures. Il demande également la possibilité de faire arbitrer certains matches par des arbitres du club recevant.

Serge Jubin voudrait que les arbitres suivent un cours pratique chaque année. Vincent Brêchet répond que ce système qui serait idéal n'est de fait pas réalisable parce qu'il manque des tournois pour assurer cette pratique.

Les tournois tels que la Coupe de la Vallée organisée par la FS Glovelier offrent peu de matches et demandent beaucoup d'investissement de la part des conseillers.

Cédric Grellier dit que le coaching par un deuxième arbitre d'expérience en troisième ligue dames est plus efficace qu'un expert à la table. D'ailleurs l'extension de ce coaching en troisième ligue hommes est une proposition faite par la CRA au CR. On attend la réponse.

C'est sans opposition que le rapport du Président CRA est accepté.

## **5) Elections complémentaires du président de la CRA**

Madeleine Brêchet exprime certains vœux pour améliorer le fonctionnement de la CRA et les relations avec le CR.

- 1. Faire confiance en ses collaborateurs.*
- 2. Vérifier que les décisions de la CRA soient le fruit d'une concertation entre tous les membres du comité, et pas d'une seule personne, peu importe son poste au sein du comité.*
- 3. Convoquer des comités (le mail n'est pas un outil suffisant) en fonction des besoins du championnat : préparation du championnat 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tour, cours et perfectionnement, problèmes de quota, préparation de l'AG, étude d'évolution sur demande du CR, etc).*
- 4. Faire respecter la CRA en tant qu'organe de SVRJS.*
- 5. Faire respecter le règlement en vigueur de la CRA. Ce dernier ayant été accepté par l'assemblée des arbitres et le CR.*
- 6. Consulter la CRA pour tout ce qui touche l'arbitrage avant traitement au CR.*

Cette intervention est très mal prise par Loïc Devanthéry et par les membres du CR présents et également par l'assemblée qui ne comprend pas ce qui se passe.

Serge Jubin rappelle que le CR est l'organe suprême de l'association et dit qu'il n'est pas d'accord avec l'intervention de Madeleine, et avec le règlement CRA qui, selon lui ne correspond pas aux statuts de SVRJS (il en est par conséquent de même pour le cahier des charges des diverses fonctions de la CRA).

Vincent Brêchet rappelle que lors de l'assemblée de 2008 le règlement CRA a été modifié sans que le CR ne fasse la moindre opposition. Cette année la CRA n'a également reçu aucune proposition de modification du règlement et pour lui c'est ce règlement qui fait foi.

Après de vives interventions, Claude Devanthéry et Serge Jubin proposent d'élire Loïc comme président.

Loïc est élu président de la CRA par applaudissements.

## **d'un membre du comité**

C'est sans discussion que Pierre Lugin est élu par applaudissements comme cinquième membre de la CRA où il est pressenti comme convocateur de la zone biennoise.

Serge Jubin demande aux arbitres d'applaudir les membres de la CRA qui ont fait du bon travail durant une saison qui s'est déroulée sans problème majeur. Il annonce également que SVRJS prendra en charge la deuxième tournée de boissons.

Vincent Brêchet remercie tout particulièrement les arbitres qui l'ont dépanné pendant sa maladie.

## **6) Mutations :**

### **a) admissions**

Voici la liste des 25 arbitres qui ont réussi leurs examens qui ont fonctionné la saison dernière et qui sont accueillis au sein de la CRA :

Kopp Matthias ; Mediu Cindy ; Schneider Florence ; Wittwer Florian ; Barthe Mickael ; Bolgiani Marina ; Cavallin Fabian ; Ferreira César ; Bucher Vanessa ; Crevoisier Marie ; Gäumann Johnatan ; Lallemand Gaëlle ; Méroz Gilles ; Musumeci Damiana ; Pizzagalli Lydia ; Roy Damien ; Schneider Alain ; Schoeni Chantal ; Waekerle Kaspar ; Widmer Aline ; Widmer Marie ; Aubry Emilie ; Bessire Julie ; Nasufi Mailinda ; Volpato Amandine.

Retour à l'arbitrage après une année d'absence de :

Pierre Lugrin (SMG Bienne) ; Joachim Schlub (VBC Nidau) (retour de la région Vaud) ; Lucie Hürlimann : VBC La Vendline ; Johann Chirivi (BMV 92).

Transfert de la région Bâle : Deborah Hirschi (VBC Nidau).

### **b) démissions**

Voici la liste des 24 arbitres qui ont soit démissionné soit ne se sont pas inscrits pour la saison 2009-2010 :

Madeleine Brêchet ; Annelise Chevillat ; Marie Crevoisier ; Mélanie De Giacommetti ; Gisela Dellsperger ; Sandra Gonzalez ; Michel Hefti ; Martina Hesse ; Shaka Jasiki ; Jean-Philippe Joubert ; Murielle Macchi ; Damiana Musumecchi ; Mailinda Nasufi ; Patricia Otero ; Sonia Perrenoud ; Samuel Rohr ; Fabien Schlup ; Chantal Schöni ; Florence Schneider ; Kristina Buchwalder ; Katja Valente ; Aline Widmer ; Marie Widmer ; Florian Wittwer.

### **c) congés pour la saison 2009/2010**

Aucune demande de congé n'est accordée.

### **d) exclusion**

Il n'y a fort heureusement aucune proposition sous ce point de l'ordre du jour

### **e) récompenses :**

Le Président honore les arbitres persévérants.

Brebta David (2<sup>e</sup> gobelet pour 201 matches )

Brêchet Madeleine (5<sup>e</sup> gobelet pour 356 arbitrages)

Devanthéry Claude (1<sup>er</sup> gobelet pour 101 arbitrages)

Devanthéry Loïc (4<sup>e</sup> gobelet pour 309 arbitrages)

Grellier Cédric (4<sup>e</sup> gobelet pour 302 arbitrages)

Hochuli Patrick (5<sup>e</sup> gobelet 361 matches)

Rohr Samuel (3<sup>e</sup> gobelet pour 269 matches)

Caillet Harmonie (1<sup>er</sup> gobelet pour 106 matches)

Otero Patricia (1<sup>er</sup> gobelet pour 100 matches)

Le président informe que les récompenses sous forme de gobelets tombent en désuétude et n'intéressent plus beaucoup de monde. Le comité a décidé de ne les donner que sur demande.

Le comité est ouvert à recevoir des propositions allant dans le sens d'une autre forme de récompense.

## **7) Championnat 2009-2010**

Inscriptions 2009-2010 :

66 arbitres inscrits soit 16 de moins que lors du championnat 2008-2009.

Nombre d'équipes annoncées : 102.

Nombre de quotas requis : 62.

Nombre de quotas offerts par les arbitres annoncés : 60,75.

Les arbitres du premier groupe doivent s'engager à faire de la formation et informer la CRA des faits notoires qu'ils auraient remarqués. Ils doivent être prospecteurs des talents. Il serait souhaitable de mettre également deux arbitres en troisième ligue hommes également pour de la formation.

Il n'est pas toujours possible de faire de la formation dans ces ligues et parfois on pourrait ne mettre qu'un arbitre. Pour être équitable financièrement envers les clubs, il faudrait que l'arbitre formateur soit pris en charge par une caisse commune et que les frais soient répartis entre toutes les équipes en fin de saison.

Maxime Rohrbach déplore avoir été enfoncé par l'expert qui l'a visionné.

Patrick Hochuli s'estime pas compétent pour conseiller tout en arbitrant.

## **8) Réformes structurelles de l'arbitrage dans la région**

Cette réforme n'émane pas de la CRA elle-même mais du CR qui aurait voulu que l'on passe à une seule zone de convocation (petitesse de la région en général et réduction continue de la région biennoise qui, après le passage des clubs de Studen, Aarberg et Lyss dans la région bernoise, voit cette année la disparition du VBC Plateau).

Autre argument : certains ne conçoivent pas que les arbitres biennois soient «favorisés» puisque pouvant quasiment arbitrer sans permis de conduire alors que les arbitres francs-montagnards doivent avoir recours systématiquement à un transport privé. Ils veulent gommer cette «inégalité de traitement» en obligeant tout un chacun à se déplacer, si ce n'est dans l'ensemble de la région, au moins dans une zone élargie.

Après les réticences émises par Vincent Brêchet, le CR a revu son projet à la «baisse» et a admis que l'on pouvait rester avec deux convocateurs si les arbitres du cadre 1 participaient à ce principe de zone unique.

Vincent Brêchet qui était opposé au projet dit qu'il sera avantagé par une telle disposition. Vu son éloignement géographique, les arbitrages de 1<sup>ère</sup> ligue lui étaient fermés et étaient réservés aux arbitres de «proximité». Avec cette nouvelle structure il se fera un partage de ce type de rencontres mais gare aux factures que l'on présentera aux clubs recevants. Ex : pour Raphaël Maire arbitrant à St-Imier la facture sera de 75 francs (uniquement la finance d'arbitrage) mais pour Vincent Brêchet, elle se montera à 152 francs soit plus du double. Etant donné que les frais de déplacement des arbitres de première

ligue ne tombent pas dans un pot commun, on créera une autre inégalité de traitement.

Critères d'appartenance au groupe 1 :

Outre les compétences d'arbitrage il sera demandé à ces arbitres de faire au minimum un quota d'arbitrage, d'être d'accord de participer à la formation et bien entendu être d'accord de se déplacer dans une zone élargie.

Patrick Hochuli se dit prêt à abandonner l'arbitrage si on lui fait faire du tourisme dans toute l'association. Réaction qui est partagée par quelques autres arbitres.

David Brebta montre sa satisfaction à ne pas faire partie de ce groupe du fait qu'il n'est inscrit que pour 1/2 quota.

Pierre Lugrin affirme que cette réforme préconisée par le CR est un véritable auto-goal, qu'elle coûtera cher aux clubs (augmentation de la répartition des frais de déplacement (St-Imier est à 28 km de Bienne)). De plus il craint que les arbitres que l'on contactera au dernier moment refusent de se déplacer sur des distances relativement conséquentes. Il faudrait demander aux candidats potentiels au groupe 1 s'ils sont d'accord d'en faire partie ou s'ils préfèrent rester en ligues inférieures. Il répète que le classement des arbitres existe depuis toujours (lorsqu'on avait 130 arbitres, il y avait même 5 et non 4 catégories d'arbitres).

Maurizio Minello dit qu'il faudra veiller aux remplacements spontanés qui devront répondre aux nouvelles normes.

Serge Jubin : le CR a réfléchi et a pris sa décision qui est irrévocable.

- la région biennoise est trop restreinte et ce sont toujours les mêmes arbitres qui arbitrent les mêmes équipes ;
- on n'arbitrera plus son propre club mais par contre on pourra arbitrer la ligue dans laquelle on joue ;
- les critères qualitatifs seront identiques pour le nord et pour le sud ;
- on facilitera la tâche des convocateurs en demandant un retour des disponibilités d'arbitrage du deuxième tour pour le 30 novembre ;
- avant d'être publiées, les convocations passeront par le président CRA qui aura charge de les contrôler.

Loïc Devanthéry annonce que le projet des DO est en attente du fait du manque d'arbitres disponibles pour la saison à venir. Il faudra interroger les arbitres du groupe 1 pour savoir si la participation à un tel projet les intéresse.

Serge Jubin annonce que le CR avait un projet d'évaluation des arbitres par les équipes mais que celui-ci n'est pas retenu pour le moment.

Tant Madeleine Bréchet que Pierre Lugrin dénoncent le manque de confiance faite aux convocateurs.

Michel Hefti, ancien convocateur de ligue nationale A abonde dans le même sens que les 2 précédents intervenants.

Maurizio Minello fait remarquer que les arbitres de SVRJS soutiennent largement la comparaison avec ceux des autres régions de Suisse (expériences vécues lors de tournois nationaux et lors de la participation de BMV au championnat de 1<sup>ère</sup> ligue).

Autre information donnée par Serge Jubin : l'indemnité d'arbitrage en 1<sup>ère</sup> ligue passera de 60 à 75 francs, quant à celle des liges régionales et juniors elle passera de 40 à 50 francs, Par contre l'indemnité des juges de lignes restera fixée à 50 francs.

## **9) Activités CRA**

Cédric Grellier annonce la période de cours de formation des marqueurs ainsi que les tournois pour les cours de répétition des arbitres.

## **10) Informations sur les nouvelles règles de jeu:**

Ces informations seront données lors du cours de perfectionnement en fin de séance.

## **11) Propositions :**

### **a) proposition du comité**

Aucune proposition de modification de règlement CRA de la part du comité.

Dans un but de formation des arbitres la CRA proposera au CR de mettre deux arbitres en troisième ligue messieurs.

Etant donné que le règlement sur les quotas ne peut plus être changé, les équipes de cette catégorie ne verraient pas leur quota augmenter et celui-ci resterait fixé à ½.

Une discussion s'ouvre sur le bien-fondé de mettre systématiquement deux arbitres pour les matches de 3<sup>e</sup> ligue. Il est également relevé que les coûts du «coaching» des nouveaux arbitres repose totalement sur le dos des équipes féminines de troisième ligue. Il est vrai que tous les matches ne peuvent être utilisés dans le but de formation et que l'arbitrage à deux est parfois inutile.

Le plus efficace serait de pouvoir mettre 2 arbitres quand il y aurait bénéfice pour la formation ou lorsque le niveau de la rencontre l'exige.

### **b) Propositions individuelles**

Aucune proposition n'est parvenue au comité.

## **12) Divers**

Vincent Brêchet signale l'arrêt de l'arbitrage au niveau tant international que national de Michel Hefti pour raison d'âge. Michel ne reprendra pas l'arbitrage au niveau régional mais sera DO à Swiss Volley.

Michel, formé en 1983 a arbitré 1122 matches dans sa carrière.

Suivent des applaudissements chaleureux pour cette performance remarquable.

Anne-Marie Rérat s'insurge du fait qu'il a été donné une amende à un arbitre pour une faute d'arbitrage.

Loïc Devanthéry lui répond que cette amende a été retirée.

## **13) Cours de perfectionnement**

A la suite de l'assemblée, un cours de perfectionnement est dispensé par Vincent Brêchet

La secrétaire : Madeleine Brêchet